



Charte de l'Agriculture Citoyenne

Les 5 règles d'or

En utilisant ce service, vous contribuez au déploiement d'une Agriculture Citoyenne sur votre territoire, et vous vous engagez à respecter ces cinq « règles d'or ».

01. Participer à une démarche responsable —

- Faites uniquement des propositions ou demandes qui **contribuent**, directement ou indirectement, à la **production alimentaire locale** ;
- Observez, préservez, et favorisez le renforcement des **écosystèmes naturels**. Ne faites pas la promotion ou l'usage de produits phytosanitaires ;

02. Être bienveillant —

- Faites preuve de bienveillance auprès des personnes que vous serez amené à rencontrer : l'Agriculture Citoyenne ne peut se diffuser que dans un **esprit de convivialité** ;
- **Restez à l'écoute** des voisins qui sollicitent votre aide et/ou qui vous accueillent chez eux ou dans leur jardin, et ne prenez pas d'initiatives sans en avoir parlé avec la personne que vous aidez ;
- Restez courtois en toute circonstance, et **soyez reconnaissants** envers les personnes qui vous apportent une aide.

03. Communiquer convenablement —

- Pensez à communiquer des **informations pratiques** à votre interlocuteur avant de vous rencontrer ;
- Dans le cas d'une intervention chez un voisin, demandez toutes les **indications** concernant le service à effectuer ainsi que les éventuelles consignes de sécurité ;
- Si vous demandez l'aide d'un voisin, lui communiquer des consignes de sécurité claires est essentiel pour limiter votre **responsabilité** ;
- Prévenez votre interlocuteur si vous avez un empêchement ou un retard.

04. Prendre soin du matériel prêté —

- Prenez soin du matériel qui vous est prêté, restituez le dans des délais convenables et dans **son état d'origine**. Vous êtes responsable de la manière dont vous utilisez un outil, en cas de casse il est de votre ressort de le réparer ou de le remplacer ;
- Assurez-vous du bon fonctionnement d'un outil avant de le prêter à un voisin ;
- Vous pouvez également rédiger un contrat de prêt ;
- Vérifiez votre assurance habitation ou **responsabilité civile** pour être sûr d'être couvert en cas de problème.

05. Passer le mot —

- **Parlez de l'Agriculture Citoyenne** à vos voisins, votre famille, vos amis : plus il y aura de personnes dans la communauté, plus celle-ci sera pertinente et utile.
- Contribuez à améliorer les services de Biilyo en faisant part de vos **remarques** et **suggestions** dès que possible en nous contactant à l'adresse **contact@biilyo.com**.